
Défi des Rosaies – Coupe de Bretagne Eau Libre

Dimanche 3 Septembre 2023

07h30 : Accueil, confirmation des inscriptions, remise des bonnets, marquage

07h30 : Prise de la température de l'eau

08h00 : Briefing sécurité

08h30 : Mise en place du jury

08h45 : Briefing des Nageurs du 5000m , pointage et mise à l'eau

09h00 : Départ du 5000m

10h30 : fin des inscriptions du 1500 m

11h00 : Briefing du 1500m : pointage et mise à l'eau

11h15 : Départ du 1500 M

11h30 : fin des inscriptions du 500m .

12h00 : Briefing et départ du 500m

12h30 : Fin des courses

13h00 : Remises des récompenses

Règlement

« L'organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement en fonction des réglementations administratives et sanitaires en vigueur »

1 – Organisateur

Cercle des Nageurs de Saint Briec

4 rue Curie

22000 Saint Briec

bureau@cnsb.fr – 0698319553

2 – lieu de l'épreuve

Plages des Rosaies – Les Rosaies 22190 Plérin

3 – inscriptions

En ligne sur la plateforme ffneaulibre.fr – en fonction des places disponibles

Ouvertes jusqu'au 1 septembre 2023 23h59

4- autres règlements

Le règlement des étapes de la coupe de Bretagne figure sur le site internet de la ligue de Bretagne de Natation : . Une seule course individuelle par journée de compétition est autorisée

La réglementation FINA est applicable sur ces 3 courses.

Les épreuves sont aussi ouvertes à tous les nageurs et nageuses non licenciés dans un club affilié à la FFN sous réserve de présentation d'un certificat médical de non contre-indication de la pratique de la natation en compétition et d'une autorisation parentale pour les mineurs et d'une pièce d'identité et après acquittement du coût de la licence eau libre (10 €) en plus du coût de l'engagement.

Pour le 5000m : les concurrents doivent être nés avant 2011

Pour le 1500m : les concurrents doivent être nés avant 2012

Pour le 500 m : les concurrents doivent être nés avant 2014

Les palmes, gants, montre GPS et autres accessoires ne sont pas autorisés.

Pour les licenciés dans un club affilié à la FFN, le port d'une combinaison thermique est autorisé aux conditions suivantes :

- Température de l'eau entre 14 et 17,9 degrés Celsius : combinaison thermique obligatoire + bonnets.
- Température de l'eau entre 18 et 19.9 degrés Celsius : Combinaison thermique autorisée.
- Température égale ou supérieure à 20 degrés Celsius : port de la combinaison thermique interdite.

Dans l'hypothèse où la température de l'eau se situe entre 18 et 19,9 degrés (combinaison autorisée), il ne sera établi qu'un seul classement global donnant des points pour le classement de la coupe de Bretagne.

Pour les non-licenciés FFN, le port de la combinaison néoprène est autorisée quelque soit la température de l'eau, mais interdite si température de l'eau est supérieure à 24°.

Chaque nageur engagé sur les épreuves du championnat de France et de coupe de Bretagne étant licencié à la F.F.N. pour la saison 2022/2023, se déclare en conséquence apte à participer aux courses dans lesquelles il a été engagé.

Les nageurs et nageuses non licenciés à la FFN et non licenciés à la FFTRI devront présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation en compétition en milieu naturel et d'une autorisation parentale pour les mineurs.

Chaque nageur atteste avoir acquis l'entraînement nécessaire pour s'engager sur l'épreuve à laquelle il s'inscrit, et estime disposer, le jour de cette épreuve, des moyens physiques et psychologiques nécessaires pour la terminer dans les délais, sans avoir besoin d'aller anormalement au bout de ses moyens.

La fin réglementaire des courses est fixée à partir du temps du premier arrivé. Passé ce timing, le nageur ne sera pas classé et pourra être ramené à terre.

- 5000m : 1 heure après le premier
- 1500 m : 25 min après le premier
- 500m : 10 min après le premier

5 – classements

Jeunes 1 : 11 ans / 2012
Jeunes 2 : 12 ans / 2011
Jeunes 3 : 13 ans / 2010
Juniors 1 : 14 -15 ans / 2009 - 2008
Juniors 2 : 16 -17 ans / 2007 - 2006
Juniors 3 : 18 -19 ans / 2005 - 2004
Seniors : 20 ans et + / 2003 et moins
Maîtres 1 : 25 - 44 ans / 1998 – 1979
Maîtres 2 : 45 ans et + / 1978 et moins

COUPE DE Bretagne : 5000m :

Médailles aux 3 premiers TC et primes aux 5 premiers TC, Médailles aux 3 premiers junior 1 (2008/2009) , aux 3 premiers junior 2 (2006/2007) aux premiers juniors 3 et seniors (1999 à 2005) aux 3 premiers jeunes (2010 - 2012) et aux 3 premiers Maîtres (25 ans et plus) et Maîtres 2 (45 ans et plus).

Primes : scratch >> 1er: 100 € 2ème: :70€ 3ème :40 € 4ème et 5ème : 20 €

COUPE DE Bretagne 1500 m : Médailles aux 3 premiers TC, Médailles aux 3 premiers Juniors 1 (2008/2009) , Médailles aux 3 premiers jeunes de chaque année d'âge (2010/2012) et aux 3 premiers Maîtres (25 ans et plus) et Maîtres 2 (45 ans et plus).

500 M (épreuve découverte) : Médailles aux 3 premiers jeunes de chaque année d'âges (2010/2012), avenir 10ans (2013), avenir 9ans (2014).

6 – Remboursement / Annulation

En cas de force majeure, (hygiène ou sécurité), le juge arbitre peut décider d'annuler la course sans qu'aucun dédommagement ne puisse être demandé par les concurrents. En cas d'arrêt de la course par le juge-arbitre, un classement sera toutefois établi selon les modalités exprimées lors de la réunion technique et les points marqués par les concurrents seront attribués en fonction de la distance nagée selon le barème coupe de France.

En cas d'annulation de la compétition pour cause de force majeure (décision administrative, catastrophes naturelles etc,,) les jours précédents la compétition, l'organisateur informera les concurrents par mail et l'information figurera sur le site web de l'organisateur), L'organisateur s'engage à rembourser le prix de l'engagement , déduction faite du coût de la licence promotionnelle eau libre (10 €) et éventuels frais afférents.

7 – Droit à l'image

En s'inscrivant sur le défi des rosaires, chaque compétiteur accepte que l'organisateur se réserve le droit de publier des images ou vidéos le faisant figurer sur certaines publications. S'il ne le souhaite pas, il pourra s'en décharger auprès de l'organisateur.